

ROLLER SPORT PERIGUEUX



FITNESS



LOISIR



DANSE



HOCKEY



SLALOM

Information Pass Sanitaire

Bonjour à tous et à toutes,

Suite au décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 pris en application de la Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et paru au Journal officiel ce dimanche 8 août nous serons contraints dès la reprise des cours au 1er septembre de contrôler les Pass Sanitaires de nos adhérents :

- Pour les adultes il faudra présenter dès le 1er septembre : un certificat de test de – de 72 heures ou un certificat de vaccination ou un certificat de test positif d'au moins 11 jours de de moins de 6 mois valant preuve de rétablissement.
- Pour les mineurs (12-17 ans) à partir du 30 septembre, il faudra présenter un des trois documents cités ci-dessus.

Pour rappel, le port du masque restera obligatoire au sein de la salle omnisports du Toulon jusqu'à nouvel ordre, aucune information contraire ne nous étant parvenue.

J'espère vous retrouver nombreux pour cette nouvelle saison sportive, malgré ces nouvelles contraintes qui pèsent de plus en plus lourd sur notre association et cette crise sanitaire qui met à mal le sport amateur dans son ensemble.

Sportivement.

Pierre Glénisson

Président du Roller Sport
Périgueux